



LIVE HEALTHIER LONGER

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 5 235 953.60 euros

Siège social : 14 Avenue de l'Opéra – 75001 PARIS

RCS PARIS 492 002 225

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

AU 30 JUIN 2024

SOMMAIRE

1.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	5
1.1	<i>Responsable du rapport financier semestriel</i>	5
1.2	<i>Attestation de la personne responsable.....</i>	5
2.	RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2024.....	6
2.1	<i>Evolution de l'activité et faits significatifs</i>	6
2.1.1	Recherche et développement	6
2.1.2	Partenariats.....	7
2.1.3	Financement	7
2.1.5	Gouvernance	7
2.1.5	Marchés boursiers	8
2.2	<i>Analyse du résultat consolidé.....</i>	8
2.2.1	Formation du résultat opérationnel	8
*2.2.2	Formation du résultat net	8
2.3	<i>Trésorerie et situation financière.....</i>	9
2.4	<i>Evènements survenus depuis la clôture du semestre</i>	9
2.4.1	Evolution des programmes de R&D	9
2.4.2	Financement	9
2.4.3	Conversion d'ORNANE – Contrat Atlas	9
2.5	<i>Evolution et perspectives</i>	9
2.6	<i>Facteurs de risques.....</i>	10
2.7	<i>Transactions entre parties liées.....</i>	10
3.	COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES NON AUDITES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2024	11
	<i>Etat de situation financière consolidée.....</i>	11
	<i>Compte de résultat consolidé.....</i>	12
	<i>Etat du résultat global consolidé.....</i>	12
	<i>Etat de variation des capitaux propres consolidés.....</i>	13
	<i>Etat des flux de trésorerie consolidés.....</i>	14
	<i>Notes aux états financiers consolidés semestriels résumés.....</i>	15
	Note 1 : Principes, règles et méthodes comptables	15
	Note 2 : Actifs de location	18
	Note 3 : Autres créances	18
	Note 4 : Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	18
	Note 5 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat	19
	Note 6 : Capital.....	20
	Note 7 : Bons de souscriptions d'actions, bons de souscriptions d'actions de parts de créateurs d'entreprise et attribution d'actions gratuites.....	20

Note 8 : Emprunts et dettes financières	22
Note 9 : Engagements envers le personnel	27
Note 10 : Autres passifs courants	27
Note 11 : Charges opérationnelles par fonction	28
Note 12 : Produits et charges financiers nets	28
Note 13 : Résultat par action	29
Note 14 : Parties liées	29
Note 15 : Engagements hors bilan	29
Note 16 : Evènements post clôture	29

REMARQUES GENERALES

Définitions

Dans le présent Rapport Financier Semestriel, et sauf indication contraire :

- Les termes « Société » ou « Biophytis » désignent la société Biophytis SA dont le siège social est situé 14 Avenue de l'Opéra – 75001 PARIS, France, immatriculée au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 492 002 225 et ses filiales Instituto Biophytis do Brasil (Brésil) et Biophytis Inc. (Etats-Unis) ;
- « Rapport Financier » désigne le présent rapport financier semestriel au 30 juin 2024.

A propos de Biophytis

Biophytis SA est une société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de candidats médicaments pour les maladies liées à l'âge.

BIO101 (20-hydroxyecdysone), notre principal candidat-médicament, est une petite molécule en développement pour les maladies musculaires (sarcopénie, phase 3 prête à démarrer, et dystrophie musculaire de Duchenne), respiratoires (Covid-19, phase 2-3 terminée) et métaboliques (obésité, phase 2 prête à démarrer).

La Société est basée à Paris, en France, et possède des filiales à Cambridge, Massachusetts, Etats-Unis ainsi qu'au Brésil. Les actions ordinaires de la Société sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris (ALBPS – FR001400OLP5) et les ADS (American Depositary Shares) sont cotées sur le marché OTC (BPTSY – US 09076G401).

Pour plus d'informations www.biophytis.com

1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1.1 Responsable du rapport financier semestriel

Stanislas VEILLET, Président Directeur Général

1.2 Attestation de la personne responsable

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des sociétés comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées et qu'il décrit les principaux risques et les principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ».

Paris, le 27 septembre 2024.

Stanislas VEILLET, Président Directeur Général

2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2024

2.1 Evolution de l'activité et faits significatifs

2.1.1 Recherche et développement

Au cours du premier semestre 2024, la Société a poursuivi le développement de ses principaux programmes au stade clinique et préclinique.

En particulier, Biophytis a annoncé début avril le démarrage de son **nouveau programme COVA avec BIO101 (20-hydroxyecdysone) dans l'obésité**.

Le traitement de l'obésité peut entraîner une perte de masse et de fonction musculaires, notamment à la suite d'un régime associé aux agonistes du récepteur au GLP-1 récemment introduits. Les agonistes du récepteur du peptide 1 de type glucagon (GLP-1 RA) sont des médicaments très efficaces qui entraînent une perte de poids significative. Jusqu'à 40 % de la perte de poids totale provient des muscles, ce qui pose un problème car, au-delà de la fonction motrice du tissu musculaire, celui-ci est clé dans le contrôle du métabolisme. Plus de 15 millions d'adultes aux États-Unis seront traités avec un médicament contre l'obésité à l'horizon 2030, ce qui représente une pénétration de 13% de la population adulte américaine. Avec un marché estimé à 6 milliards de dollars en 2023 et un taux de croissance annuel moyen estimé à 42%, le marché du traitement de l'obésité devrait atteindre 100 milliards de dollars d'ici à 2030 (*source : Goldman Sachs Research*).

BIO101 (20-hydroxyecdysone) est le premier activateur du récepteur MAS, administré quotidiennement par voie orale, qui a démontré des effets métaboliques sur les muscles et la masse grasse dans des études précliniques sur l'obésité. Ces effets bénéfiques de BIO101 (20-hydroxyecdysone) se traduiraient par une amélioration de la mobilité et de la force musculaire chez les patients obèses sarcopéniques, comme l'a suggéré l'étude de phase 2 SARA-INT. De plus, la molécule 20-hydroxyecdysone a déjà été testée chez des patients obèses lors d'un régime hypocalorique dans l'étude Quinolia, montrant des effets prometteurs sur la force musculaire et la perte de masse grasse.

Afin de démontrer le potentiel de BIO101 (20-hydroxyecdysone) dans le traitement de l'obésité pour contrer les effets indésirables de la fonte musculaire liée à une perte de poids drastique, la Société prévoit de lancer l'étude clinique de phase 2 OBA dans laquelle BIO101 (20-hydroxyecdysone) sera évalué chez des patients obèses traités avec des GLP-1 RAs, en association avec un régime hypocalorique. Cette étude testera l'efficacité et la sécurité de BIO101 (20-hydroxyecdysone) chez des patients souffrant d'obésité et de surpoids avec des comorbidités secondaires, qui commencent un traitement avec des GLP-1 RAs pour perdre du poids. Il s'agira d'une étude clinique en double aveugle, randomisée, contrôlée par placebo, dans laquelle 164 patients souffrant d'obésité (IMC ≥ 30) ou de surpoids (IMC ≥ 27 avec une ou plusieurs séquelles telles que le diabète ou l'hypertension) seront recrutés au début du traitement par GLP-1 RAs en combinaison avec un régime hypocalorique. Le traitement en double aveugle avec 350 mg BID de BIO101 (20-hydroxyecdysone) sera administré pendant 21 semaines. Le critère principal d'efficacité est la force musculaire mesurée par l'extension du genou, et les critères secondaires importants comprennent le test de 6 minutes de marche et d'autres tests de performance, la force musculaire normalisée par rapport à la masse maigre, la masse maigre appendiculaire et la masse grasse, les biomarqueurs et divers symptômes rapportés par les patients (PROs).

Le 11 juillet 2024, Biophytis a annoncé l'obtention de l'autorisation Investigational New Drug (IND) auprès de la Food and Drug Administration (FDA), concernant son étude clinique OBA de phase 2 dans l'obésité avec BIO101 (20-hydroxyecdysone). L'étude devrait débuter au cours du second semestre 2024 aux États-Unis et pourrait être étendue à l'Europe. Les résultats préliminaires sur l'efficacité de BIO101 sont attendus fin 2025. Biophytis est à la recherche de financements et de partenariats pour mener à bien cette étude.

Par ailleurs, la Société a annoncé le 15 avril 2024 le dépôt d'une demande de brevet dans le traitement de l'obésité, qui permettra d'étendre l'exclusivité d'exploitation de BIO101 (20-hydroxyecdysone) dans cette indication jusqu'en 2044.

2.1.2 Partenariats

Biophytis travaille de manière continue à la recherche de partenaires avec l'objectif de licencier BIO101 (20-hydroxyecdysone) auprès de sociétés pharmaceutiques régionales ou mondiales qui pourront codévelopper le candidat-médicament jusqu'à l'autorisation de mise sur le marché dans le traitement de l'obésité et d'autres indications, et auront la capacité de le lancer et de le commercialiser dans les principales régions du monde. La société a établi un plan d'action précis et adapté pour servir cet objectif, qui comprend une collaboration étroite avec des agents locaux pour fournir une expertise, un réseau et une présence de la Direction générale dans les événements les plus attractifs du secteur pharmaceutique.

Le 20 juin 2024, Biophytis a ainsi annoncé la signature d'un accord de licence exclusive avec Blanver, l'une des principales sociétés pharmaceutiques au Brésil, pour BIO101 (20-Hydroxyecdysone) en Amérique Latine, incluant mais sans s'y limiter le Brésil, le Mexique, l'Argentine et la Colombie.

L'accord stipule que Blanver sera responsable de l'enregistrement, du marketing et de la commercialisation de BIO101 (20-Hydroxyecdysone) dans ses différentes indications : obésité, infections respiratoires dues au Covid-19, sarcopénie et Dystrophie Musculaire de Duchenne (DMD) – une fois que Biophytis aura mené à bien les programmes de développement clinique prévus pour son candidat-médicament. Avec 40 ans d'histoire, Blanver est devenu un expert en maladies infectieuses, ostéoporose et troubles métaboliques, ce qui correspond parfaitement au positionnement de Biophytis. En plus du Brésil, Blanver dispose d'un vaste réseau de distributeurs uniques couvrant toute la région de l'Amérique Latine.

Selon les termes de ce partenariat, Biophytis pourra recevoir jusqu'à 108 millions d'euros incluant un paiement initial et des paiements supplémentaires ultérieurs si certains objectifs sont atteints. Biophytis est également éligible à recevoir des royalties à deux chiffres sur les ventes nettes de BIO101 (20-Hydroxyecdysone) dans la zone concernée par le partenariat, après obtention des futures autorisations de mise sur le marché.

2.1.3 Financement

Dans le cadre du contrat d'émission d'obligations convertibles signé en 2021 avec Atlas (le « contrat ATLAS 2021 »), la Société a encaissé sur le premier semestre 2024 le produit net de 3,8 millions d'euros correspondant à l'émission de la quatrième tranche de 160 ORNANE dans le cadre du contrat ATLAS 2021.

La Société a par ailleurs renouvelé pour deux années supplémentaires, jusqu'au 14 juin 2026, le contrat ATLAS 2021. Cet avenant permettra à Biophytis d'émettre des obligations convertibles pour un montant maximum de 16 millions d'euros, sous la forme de tranches d'un montant maximum de 2 millions d'euros chacune. Afin de limiter l'impact potentiellement dilutif du financement, l'émission d'une nouvelle tranche ne sera possible que si l'encours de la dette obligataire détenue par Atlas au moment du tirage est au maximum de 2 millions d'euros. Il est précisé que l'encours à la date du présent Rapport se monte à 2,3 millions d'euros.

2.1.5 Gouvernance

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 24 juin 2024, les mandats d'administrateur de Monsieur Stanislas Veillet, Madame Nadine Coulm et Monsieur Claude Allary ont été renouvelés pour une durée de trois ans. A la date du présent Rapport le conseil d'administration comporte quatre membres, dont deux sont indépendants :

- Monsieur Stanislas Veillet, président directeur général,
- Madame Nadine Coulm (indépendant)

- Monsieur Claude Allary (indépendant)
- Monsieur Jean Mariani

2.1.5 Marchés boursiers

Le 24 avril 2024, la Société a annoncé avoir reçu un avis du Nasdaq l'informant que le comité d'audience du Nasdaq (le « Panel ») avait décidé de radier les titres de la Société du Nasdaq en raison du non-respect des exigences en matière de capitaux propres énoncées dans la règle de cotation 5550(b). A la suite de la décision du panel, le Nasdaq a suspendu la négociation des American Depositary Shares (les « ADS ») de la société à compter du vendredi 26 avril 2024 et a déposé le 26 juin, après expiration des périodes d'appel et d'examen applicables, un formulaire 25 auprès de la Securities and Exchange Commission (la « SEC ») pour effectuer la radiation formelle des ADS du Nasdaq.

Parallèlement à la suspension de leur négociation sur le Nasdaq, les ADS ont commencé à être négociés sur le marché OTC Pink Current Information sous le symbole « BPTSY ».

La Société reste cotée sur Euronext Growth Paris comme principal marché de négociation et poursuivra la diffusion de son information financière dans le respect de la réglementation française applicable aux marchés financiers.

2.2 Analyse du résultat consolidé

2.2.1 Formation du résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'établit à (4 390) milliers d'euros au 30 juin 2024 contre (6 524) milliers d'euros au 30 juin 2023, et correspond aux frais de recherche et développement ainsi qu'aux frais généraux et administratifs engagés sur le semestre et détaillés ci-dessous, le Groupe n'ayant enregistré aucun chiffre d'affaires.

(montants en milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2024
Charges de personnel	(1 443)	(1 804)
Autres achats et charges externes	(3 099)	(1 076)
Crédit d'impôt recherche	922	775
Autres	(143)	-
Frais de recherche et développement	(3 763)	(2 105)
Charges de personnel	(962)	(867)
Autres achats et charges externes	(1 685)	(1 337)
Divers	(114)	(82)
Frais généraux et administratifs	(2 761)	(2 286)
Résultat opérationnel	(6 524)	(4 390)

Les charges externes diminuent fortement, notamment au niveau des activités de R&D. Cette variation s'explique par la finalisation des essais cliniques des programmes COVA et SARA sur le premier semestre 2023 et par une forte internalisation des travaux règlementaires et cliniques liés au démarrage du programme OBA dans l'obésité décidé au mois d'avril 2024.

*2.2.2 Formation du résultat net

(montants en milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2024
Résultat opérationnel	(6 524)	(4 390)
Résultat financier	(1 241)	(1 427)
Charge d'impôts	-	-
Résultat net (perte)	(7 764)	(5 817)

Le résultat financier s'élève à (1 427) milliers d'euros au 30 juin 2024 contre (1 241) milliers d'euros au 30 juin 2023. Cette diminution de 137 milliers d'euros est essentiellement liée à la variation de la juste valeur des emprunts obligataires convertibles ainsi qu'à des commissions dues au fonds Atlas Capital en lien avec le renouvellement pour deux ans, en juin 2024, du contrat de financement en obligations convertibles.

2.3 Trésorerie et situation financière

La trésorerie et les placements liquides s'élèvent à 2,2 millions d'euros au 30 juin 2024 contre 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2023. Cette évolution se traduit comme suit en termes flux de trésorerie consolidés :

(montants en milliers d'euros)	30/06/2024
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles	(6 894)
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement	(9)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	3 522

2.4 Evènements survenus depuis la clôture du semestre

2.4.1 Evolution des programmes de R&D

Les évolutions des programmes de R&D postérieurement au 30 juin sont décrites à la section 2.1.1.

2.4.2 Financement

La Société a encaissé deux financements non-dilutif au cours du mois d'août 2024 :

- Le préfinancement auprès de Neftys du crédit d'impôt recherche du premier semestre 2024 pour un montant net de 0,5 millions d'euros ;
- Le solde d'une subvention Bpifrance pour le programme MACA, d'un montant de 0,3 millions d'euros, au titre des travaux précliniques engagés au cours des années 2021 à 2024.

2.4.3 Conversion d'ORNANE – Contrat Atlas

Depuis le 30 juin 2024, la société a procédé, à la demande d'ATLAS, à la conversion de 26 obligations convertibles (ORNANE) dans le cadre de la tranche 4 du contrat ATLAS 2021 pour un montant total de 650 milliers d'euros. Les opérations ont donné lieu à la création de 1 290 058 actions nouvelles. A l'issue de ces conversions, le montant nominal de la dette obligataire résiduelle vis-à-vis d'Atlas s'élève à 2 300 milliers d'euros.

2.5 Evolution et perspectives

La Société va poursuivre en 2024 et 2025 sa stratégie de création de valeur fondée sur le développement de ses innovations thérapeutiques.

En fonction de ses capacités de financement, la Société prévoit de développer son candidat médicament BIO101 (20-Hydroxyecdysone) jusqu'à la preuve de concept chez l'homme, correspondant aux résultats de tolérance et d'efficacité d'une étude de phase 2, dans deux indications : l'obésité et la dystrophie musculaire de Duchenne. Pour ses programmes dans la sarcopénie et dans les formes

sévères de Covid-19 avec BIO101, la Société va poursuivre sa recherche active de partenaires pour codévelopper son candidat-médicament, sur la base des résultats positifs déjà obtenus en termes d'efficacité et de sécurité

- **Programme OBA - développement de BIO101 dans l'obésité**

La Société prévoit de démarrer l'étude de phase 2 OBA au cours du second semestre 2024, aux Etats-Unis et potentiellement dans des centres supplémentaires en Europe. Les résultats préliminaires sur l'efficacité de BIO101 sont attendus fin 2025.

- **MYODA - développement de BIO101 dans la Dystrophie Musculaire de Duchenne (DMD)**

La Société prévoit de démarrer en 2025 une étude de phase 1/2 OBA chez des patients non ambulants souffrant de DMD.

- **Programmes SARA (développement de BIO101 dans la sarcopénie) et COVA (développement de BIO101 dans les formes sévères de COVID-19)**

Au cours des dernières années, la Société a obtenu des résultats significatifs en termes d'efficacité respectivement chez des patients atteints de sarcopénie et de formes sévères de Covid-19 et a pu démontrer une bonne tolérance chez ces patients fragiles. Les prochaines étapes de développement des programmes SARA et COVA nécessitent de mener des études de phase 3 longues et coûteuses pour lesquels le soutien de partenaires pharmaceutiques sera nécessaire dans le cadre de contrats de co-développement et de licence.

Après l'accord avec la société Blanver en juin 2024 pour l'Amérique Latine, Biophytis focalise ses recherches de partenaires potentiels sur la région Asie. La sarcopénie est une pathologie très répandue dans cette région, en particulier en Chine et au Japon. Dans ces deux pays, près de 38 millions de personnes âgées de plus de 65 ans souffrent de sarcopénie¹, cette population étant susceptible de croître de plus de 5% par an d'ici 2030², ce qui constitue un marché cible particulièrement attractif.

2.6 Facteurs de risques

Les facteurs de risque sont de même nature que ceux figurant dans le Rapport financier annuel 2022 au niveau de l'Annexe 2 « Risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée ».

En ce qui concerne le risque lié au financement de la Société, le lecteur est invité à se reporter à la Note 1.2 en annexe des Comptes Consolidés au 30 juin 2024 présentés ci-après.

2.7 Transactions entre parties liées

Les transactions avec les parties liées sont de même nature que celles figurant dans le Rapport financier annuel 2023 au niveau de la Note 21 « Parties liées » de la partie 4 : « Comptes consolidés établis en normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 » et de la Note 18 « Parties liées » de la partie 5 : « Comptes annuels de la société BIOPHYTIS SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 ».

¹ Yuan 2023, *Epidemiology of Sarcopenia, Metabolism*; Shafiee 2017, *Prevalence of Sarcopenia in the world, Journal of diabetes & metabolic disorders*; <http://dx.doi.org/10.1590/1809-9823.2015.14139>

² *Marché du traitement de la sarcopénie – Analyse des tendances et de la croissance | Année de prévision 2030 - <https://www.theinsightpartners.com/fr/reports/sarcopenia-treatment-market>*

3. COMPTES CONSOLIDES SEMESTRIELS RESUMES NON AUDITES ETABLIS EN NORMES IFRS POUR LA PERIODE DE SIX MOIS CLOSE LE 30 JUIN 2024

Etat de situation financière consolidée

(montants en milliers d'euros)	NOTES	31/12/2023	30/06/2024
ACTIF			
Brevets et logiciels		2 637	2 535
Immobilisations corporelles		315	275
Immobilisations corporelles – droits d'utilisation des actifs	2	186	160
Autres actifs financiers non courants		158	161
Total actifs non courants		3 110	2 970
Autres créances	3	2 916	3 442
Autres actifs financiers courants		368	113
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	5 567	2189
Total actifs courants		8 850	5 744
TOTAL ACTIF		11 960	8 714
PASSIF			
Capital	6	2 081	4 203
Primes d'émission et d'apport		13 483	14 062
Actions propres		(12)	(9)
Ecart de conversion		(25)	(58)
Réserves - part du groupe		(2 357)	(18 771)
Résultat - part du groupe		(17 026)	(5 812)
Capitaux propres – part du groupe		(3 857)	(6 385)
Intérêts ne conférant pas le contrôle		(32)	(33)
Total capitaux propres		(3 889)	(6 418)
Engagements envers le personnel	9	237	224
Dettes financières non courantes	8	3 247	818
Total passifs non courants		3 484	1 041
Dettes financières courantes	8	5 023	8 838
Dettes locatives court terme	8		54
Provision		223	179
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 ; 10.1	5 392	3 758
Dettes fiscales et sociales	10.2	1 348	940
Dérivés passifs courants		1	
Autres créditeurs et dettes diverses		378	322
Total passifs courants		12 365	14 091
TOTAL PASSIF		11 960	8 714

Compte de résultat consolidé

(montants en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions)	NOTES	30/06/2023 6 mois	30/06/2024 6 mois
Chiffre d'affaires		-	-
Coût des ventes		-	-
Marge brute		-	-
Frais de recherche et développement, net	11.1	(3 763)	(2 105)
Frais généraux et administratifs	11.2	(2 761)	(2 285)
Résultat opérationnel		(6 524)	(4 390)
Charges financières		(795)	(1 545)
Produits financiers		143	121
Variation de la juste valeur des emprunts obligataires convertibles		(589)	(3)
Résultat financier	12	(1 240)	(1 427)
Résultat avant impôts		(7 764)	(5 817)
Charge d'impôts		-	-
Résultat net (perte)		(7 764)	(5 817)
<i>Dont part du groupe</i>		(7 764)	(5 812)
<i>Dont intérêts ne conférant pas le contrôle</i>		-	(5)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (hors actions propres)		818 873	3 499 971
Résultat de base par action (€/action)	13	(9,48)	(1,66)
Résultat dilué par action (€/action)	13	(9,48)	(1,66)

Note : à des fins de comparaison, le nombre d'action utilisé pour calculer le résultat par action au 30/06/2023 prend en compte rétrospectivement le regroupement d'actions intervenu le 3 mai 2024 à raison d'une action nouvelle pour 400 actions anciennes

Etat du résultat global consolidé

(montants en milliers d'euros)	30/06/2023 6 mois	30/06/2023 6 mois
Résultat net (perte)	(7 764)	(5 817)
<i>Eléments non recyclables en résultat</i>		
Ecart actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi	23	10
<i>Eléments recyclables en résultat</i>		
Variation des écarts de conversion	18	10
Autres éléments du résultat global	41	20
Résultat global (perte)	(7 724)	(5 797)
<i>Dont part du groupe</i>	(7 724)	(5 796)
<i>Dont intérêts ne conférant pas le contrôle</i>	-	(1)

Etat de variation des capitaux propres consolidés

(montants en milliers d'euros, excepté pour les données relatives aux actions)	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Réserve de conversion	Paiement fondé sur des actions	Impact de la comptabilisation séparée relative aux obligations convertibles et non convertibles	Actions propres	Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Biophytis	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 1er janvier 2023	47 660	(1 588)	(63 312)	(25)	14 510	896	(21)	(1 880)	(32)	(1 911)
Résultat net S1 2023 (perte)	-	-	(7 764)	-	-	-	-	(7 764)	-	(7 764)
Autres éléments du résultat global	-	-	23	18	-	-	-	41	-	41
Résultat global	-	-	(7 742)	18	-	-	-	(7 724)	-	(7 724)
Conversion des obligations ORNANE Atlas ⁽¹⁾	14 724	(10 717)	-	-	-	-	-	4 007	-	4 007
Augmentation de capital	1 037	1 265	-	-	-	-	-	2 302	-	2 302
Frais d'augmentation de capital	-	(339)	-	-	-	-	-	(339)	-	(339)
Exercice BSA, BSPCE & acquisition AGA	16	(15)	-	-	-	-	-	1	-	1
Réduction du capital ⁽²⁾	(59 169)	-	59 169	-	-	-	-	-	-	-
Affectation de la prime d'émission ⁽³⁾	-	19 748	(19 748)	-	-	-	2	2	-	2
Gains et pertes nets relatif aux actions propres	-	-	(13)	-	-	-	-	(13)	-	(13)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	322	-	-	322	-	322
Au 30 juin 2023	4 268	8 354	(31 645)	(7)	14 833	896	(19)	(3 322)	(32)	(3 354)
Résultat net S2 2023 (perte)	-	-	(9 262)	-	-	-	-	(9 262)	-	(9 262)
Autres éléments du résultat global	-	-	(22)	-	-	-	-	(41)	-	(41)
Résultat global	-	-	(9 284)	(19)	-	-	-	(9 303)	-	(9 303)
Conversion des obligations ORNANE Atlas ⁽¹⁾	2 048	1 788	-	-	-	-	-	3 836	-	3 836
Augmentation de capital	926	2 312	-	-	-	-	-	3 238	-	3 238
Frais d'augmentation de capital	-	(964)	-	-	-	-	-	(964)	-	(964)
Exercice BSA, BSPCE & acquisition AGA	833	1 312	-	-	-	-	-	2 145	-	2 145
Réduction du capital ⁽²⁾	(5 994)	-	5 994	-	-	-	-	-	-	-
Affectation de la prime d'émission ⁽³⁾	-	680	(680)	-	-	-	(2)	(2)	-	(2)
Gains et pertes nets relatif aux actions propres	-	-	(4)	-	-	-	10	6	-	6
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	490	-	-	490	-	490
Autres variations impactant les capitaux propres	-	-	17	-	-	-	-	17	-	17
Au 31 décembre 2023	2 081	13 483	(35 602)	(25)	15 322	896	(12)	(3 857)	(32)	(3 889)
Résultat net S1 2024 (perte)	-	-	(5 812)	-	-	-	-	(5 812)	(5)	(5 817)
Autres éléments du résultat global	-	-	10	6	-	-	-	16	4	20
Résultat global	-	-	(5 802)	6	-	-	-	(5 796)	(1)	(5 797)
Conversion des obligations ORNANE Atlas ⁽¹⁾	2 083	609	-	-	-	-	-	2 692	-	2 692
Exercice BSA, BSPCE & acquisition AGA	39	(30)	-	-	-	-	-	9	-	9
Gains et pertes nets relatif aux actions propres	-	-	-	-	-	-	3	3	-	3
Ecart de conversion	-	-	-	45	-	-	-	45	-	45
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	515	-	-	515	-	515
Autres variations impactant les capitaux propres	-	-	4	-	-	-	-	4	-	4
Au 30 juin 2024	4 203	14 062	(41 400)	26	15 837	896	(9)	(6 385)	(33)	(6 418)

⁽¹⁾ La prime d'émission négative s'explique par une valeur nominale des actions supérieure à leur valeur réelle au moment de la conversion des obligations.

Etat des flux de trésorerie consolidés

(montants en milliers d'euros)	NOTES	30/06/2023 6 mois	30/06/2024 6 mois
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles			
Résultat net (perte)		(7 764)	(5 817)
Elimination des amortissements des immobilisations		256	148
Dotations aux provisions, nettes des reprises		(200)	(64)
Charge liée aux paiements fondés sur des actions	7	322	515
Intérêts financiers bruts versés	12	549	547
Variation de la juste valeur des emprunts obligataires convertibles	12	589	236
Actualisation / désactualisation des avances		12	-
Coût amorti des emprunts obligataires convertibles et non convertibles		149	-
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie	12	-	760
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement		(6 086)	(3 674)
(+) Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks)		(2 075)	(2 278)
<i>(Augmentation) diminution des autres actifs financiers non courants</i>		9	-
<i>(Augmentation) diminution des autres créances</i>		2 018	122
<i>Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs et comptes rattachés</i>		(3 230)	(1 574)
<i>Augmentation (diminution) des dettes fiscales et sociales</i>		(876)	(735)
<i>Augmentation (diminution) des autres créditeurs et dettes diverses</i>		4	(91)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		(8 204)	(5 951)
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles		(90)	(9)
Souscription de dépôts à terme classés en autres actifs financiers courants		(695)	-
Diminution (augmentation) de dépôts à terme classés en autres actifs financiers non courants		8	-
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(177)	(9)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement			
Augmentation de capital	6	2 303	-
Frais relatifs à l'augmentation de capital	6	(339)	-
Exercice de BSA et BSPCE		-	9
Encaissement de subventions		-	-
Encaissement du préfinancement du CIR net du dépôt	3	1 059	164
Encaissement d'avances remboursables		-	-
Remboursements des avances remboursables		(165)	(110)
Intérêts financiers bruts versés		(246)	(547)
Emission d'emprunts obligataires convertibles et non convertibles	8	1 890	4 000
Remboursements d'emprunts obligataires convertibles et non convertibles	8	(615)	(680)
Remboursements de dettes de loyers	8	(144)	(26)
Frais d'émission sur emprunts obligataires		(55)	(220)
Autres flux liés aux opérations de financement		-	(8)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		3 691	2 582
Incidences des variations des cours de devises		(24)	-
Augmentation (Diminution) de la trésorerie		(5 272)	(3 378)
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture		11 053	5 567
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture		5 782	2 189

Notes aux états financiers consolidés semestriels résumés

Les informations suivantes constituent les notes aux états financiers consolidés semestriels résumés pour la période de 6 mois close le 30 juin 2024 avec une information comparative pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 pour les éléments de bilan et pour la période de six mois close le 30 juin 2023 pour les éléments du compte de résultat.

Les états financiers consolidés semestriels résumés ont été préparés sous la responsabilité de la direction de la Société et ont été autorisés à la publication par le conseil d'administration du 27 septembre 2024.

Sauf indication contraire, les états financiers consolidés semestriels résumés sont présentés en milliers d'euros. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés semestriels résumés. En conséquence, les totaux dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre exactement à la somme des chiffres précédents.

Biophytis et ses filiales sont ci-après dénommées « Biophytis » ou la « Société ».

Note 1 : Principes, règles et méthodes comptables

1.1 Déclaration de conformité

En application du règlement européen 16/06/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les comptes consolidés semestriels résumés arrêtés au 30 juin 2024 de la Société ont été arrêtés conformément aux normes comptables internationales en vigueur, telles qu'adoptées par l'Union européenne (ci-après les « normes IFRS ») et les normes IFRS telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ces normes intègrent les normes comptables internationales (IAS/IFRS), les interprétations du comité d'interprétation des normes comptables internationales ou Standard Interpretations Committee (SIC) et du comité d'interprétation des normes ou International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) au 30 juin 2024 applicables à ce jour.

Les comptes consolidés résumés au 30 juin 2024 ont été préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire », telle qu'adoptée par l'Union européenne, et les normes IFRS telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) qui permet de présenter une sélection de notes explicatives. S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus conjointement avec les comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 de la Société (les « Etats financiers annuels »).

1.2 Continuité d'exploitation

Les états financiers de la Société au 30 juin 2024 ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation. Ainsi, ils n'incluent aucun ajustement lié au montant ou au classement des actifs et passifs qui pourraient être nécessaires si la Société n'était pas capable de poursuivre ses activités selon le principe de la continuité d'exploitation.

Nous estimons que les ressources financières existantes, constituées de trésorerie et équivalents de trésorerie de 2,2 millions d'euros au 30 juin 2024, additionnés des financements non-dilutifs reçus en août 2024 à hauteur de 0,8 million d'euros, permettent de financer les opérations courantes jusqu'à fin octobre 2024. La Société peut recourir à la ligne de financement ORNANE mise en place avec Atlas et renouvelée en juin 2024 (le « Contrat Atlas 2021 »), qui pourrait donner lieu à un financement complémentaire de 2 millions, sous réserve que l'encours de dette avec Atlas soit au maximum de 2 millions d'euros. Il est rappelé que cet encours se monte à 2,3 millions d'euros à la date du présent rapport. Sous réserve de ce financement complémentaire, la trésorerie disponible permettrait de soutenir le plan opérationnel de la Société jusqu'en fin d'année 2024 mais ces ressources ne devraient pas être suffisantes pour financer l'activité au cours des 12 prochains mois. À la

date d'arrêté de ces états financiers, Il existe donc une incertitude importante en ce qui concerne la capacité de la Société à poursuivre son activité et, par conséquent, la Société pourrait être incapable de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal de ses activités.

Nous avons l'intention de rechercher des capitaux supplémentaires pour poursuivre nos activités précliniques et cliniques, obtenir les autorisations réglementaires et commercialiser nos candidats médicaments. Notamment en 2024 et 2025, nous pourrions réaliser des opérations de financement en fonds propres sur Euronext Growth ou conclure des accords de partenariat ou de licence pour nos programmes de R&D qui pourraient fournir des ressources financières supplémentaires non dilutives ou réduire nos coûts.

La Société ne peut garantir qu'elle sera en mesure d'obtenir le financement nécessaire pour répondre à ses besoins ou d'obtenir des fonds à des conditions attractives, notamment en raison de perturbations des marchés financiers mondiaux résultant de l'instabilité géopolitique, des conditions macroéconomiques, des crises sanitaires mondiales, ou d'autres facteurs.

Si la Société ne parvient pas à atteindre ses objectifs de financement, elle pourrait être amenée à réduire ses activités, notamment en retardant ou en réduisant l'étendue de ses efforts de recherche et de développement, ou à obtenir des financements par le biais d'accords de collaboration ou d'autres accords, qui pourraient obliger la Société à renoncer à des droits sur ses produits candidats, que la Société pourrait autrement chercher à développer ou à commercialiser de manière indépendante.

1.3 Principes comptables

Les méthodes comptables appliquées par la Société dans les états financiers consolidés semestriels résumés pour les six mois clos le 30 juin 2024 établis selon le référentiel comptable IFRS sont identiques à celles utilisées dans les comptes établis selon le référentiel comptable IFRS de l'exercice 2023 à l'exception des dispositions spécifiques pour l'établissement de comptes intermédiaires.

Les principales normes et amendements en vigueur, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2024 au sein de l'Union européenne sont les suivants :

Norme	Libellé
Amendements à IAS 1	Classement en passif courant ou non courant des emprunts assortis de clauses restrictives (covenants)
Amendements à IFRS 16	Méthode que doit mettre en œuvre le vendeur-preneur pour réaliser l'évaluation d'une opération de cession-bail après la date de transaction
Amendements à IAS 7	Informations à fournir par rapport aux opérations d'affacturage inversé

Ces normes et amendements n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés semestriels résumés de la Société.

Par ailleurs, les autres normes, amendements ou interprétations publiées respectivement par l'IASB et l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) et adoptés par l'Union Européenne au 30 juin 2024 mais dont l'application obligatoire est postérieure à l'exercice ouvert le 1er janvier 2024 n'ont pas été appliqués par anticipation par la Société.

1.4 Conversion des états financiers en devises étrangères

Les états financiers des entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis comme suit :

- les actifs et les passifs sont convertis en utilisant le taux de clôture de la période ;
- les postes du compte de résultat sont convertis en utilisant le taux moyen de la période, tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours; et
- les éléments de capitaux propres sont convertis à l'aide du taux historique.

Les gains et pertes latents en résultant sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sur la ligne « Écarts de conversion ». Ils sont reclassés en résultat lors de la sortie totale ou partielle avec perte de contrôle de l'entité.

Les taux de change utilisés pour la préparation des états financiers consolidés semestriels dés sont les suivants :

TAUX DE CHANGE (devise pour 1 €)	Taux de clôture		Taux moyen	
	31/12/2023	30/06/2024	1 ^{er} semestre 2023	1 ^{er} semestre 2024
BRL	5,3618	5.8915	5,4827	5,3618
USD	1,1050	1.0705	1,0807	1,0812

1.5 Utilisation de jugements et d'estimations

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses raisonnables sur la base des informations disponibles à la date de finalisation des états financiers. Ces estimations et hypothèses peuvent affecter les montants des actifs, des passifs et des charges déclarés dans les états financiers, et les informations à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date de l'examen des états financiers.

Pour préparer les états financiers semestriels consolidés résumés, les principaux jugements effectués par la direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des Etats financiers annuels au 31 décembre 2023.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

La situation géopolitique et économique internationale n'a pas conduit sur le premier semestre 2024 à l'utilisation de nouvelles estimations ou de nouveaux jugements significatifs.

Note 2 : Actifs de location

(montants en milliers d'euros)	31/12/2023	Augmentation	Diminution	30/06/2023
Droits d'utilisation	271			271
Amortissement des droits d'utilisation	(85)	(26)		(111)
Valeur nette des droits d'utilisation	186	(26)	0	160

Les droits d'utilisation correspondent essentiellement à des locations de matériels de laboratoire et sont amortis sur la durée résiduelle des contrats.

Le contrat de location des locaux parisiens de la Société au sein de Sorbonne Université est conclu sur une base annuelle et a été renouvelé au mois de décembre 2023 pour un an. Ce contrat étant inférieur à un an, le droit d'utilisation n'a pas été reconnu dans les comptes consolidés conformément à IFRS 16.18.

Note 3 : Autres créances

(montants en milliers d'euros)	31/12/2023	30/06/2024
Crédit d'impôt recherche	1 555	2 278
Taxe sur la valeur ajoutée	886	709
Charges constatées d'avance	133	160
Fournisseurs - acomptes versés et fournisseurs débiteurs	297	12
Autres	44	283
Total autres créances	2 916	3 442

Le poste « crédit d'impôt recherche (CIR) » correspond à la créance de CIR français relative à l'exercice 2023 pour 1 503 milliers d'euros et au premier semestre 2024 pour 775 milliers d'euros, qui ont fait l'objet de cessions de créances auprès de la société Neftys dans le cadre du préfinancement du CIR (voir Note 8.3). Conformément à la norme IAS 20, le CIR au titre du premier semestre 2024 a été présenté en diminution des frais de recherche et développement. La créance de CIR est récupérable de façon anticipée l'année suivant celle de sa constatation, en l'absence de résultat taxable.

Note 4 : Trésorerie et équivalents de trésorerie

(montants en milliers d'euros)	31/12/2023	30/06/2024
Trésorerie	2 857	346
Équivalents de trésorerie	2 710	1 843
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	5 567	2 189

Les équivalents de trésorerie correspondent à des dépôts à terme répondant aux dispositions d'IAS 7.6 et IAS 7.7, à savoir des placements à court terme, liquides et rapidement mobilisables.

Note 5 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

Les actifs et passifs financiers de la société au 31 décembre 2023 et 30 juin 2023 sont les suivants :

(montants en milliers d'euros)	31/12/2023		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9	
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Coût amorti
Actifs financiers non courants	158	158		158
Autres créances			-	-
Actifs financiers courants			-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 567	5 567	5 567	-
Total actifs	5 725	5 725	5 567	158
Dettes financières non courantes	(3 247)	(3 266)	-	(3 247)
Dettes financières courantes	(5 023)	(4 117)	(2 207)	-
Dérivés passifs courants				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(5 392)	(5 932)	-	(5 392)
Dettes fiscales et sociales	(1 348)	(1 348)	-	(1 348)
Autre créditeurs et dettes diverses	(838)	(838)	-	(838)
Total passifs	(15 849)	(14 961)	(2 207)	(12 754)

(montants en milliers d'euros)	30/06/2024		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9	
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur	Juste-valeur par le compte de résultat	Coût amorti
Actifs financiers non courants			-	-
Autres créances	3 422	3 442	-	3 442
Actifs financiers courants	113	113	-	113
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 189	2 189	2 189	-
Total actifs financiers	5 744	5 744	2 189	3 445
Dettes financières non courantes	(818)	(818)		(818)
Dettes financières courantes	(8 829)	(8 829)	(8 829)	-
Dérivés passifs courants	(9)	(9)		(9)
Dettes fournisseurs	(3 758)	(3 758)		(3 758)
Dettes fiscales et sociales	(940)	(940)		(940)
Autres créditeurs et dettes diverses	(322)	(322)		(322)
Total passifs financiers	(14 676)	(14 676)	(8 829)	(5 847)

L'impact des actifs et passifs financiers de la Société sur le compte de résultat au 30 juin 2024 sont les suivants :

(montants en milliers d'euros)	30/06/2023		30/06/2023	
	Intérêts	Variation de juste valeur	Intérêts	Variation de juste valeur
Passifs				
Dérivés passifs	-	6		(8)
Passifs évalués à la juste valeur : emprunts obligataires convertibles	-	(589)		4
Passifs évalués au coût amorti : emprunts obligataires convertibles et non convertibles	(724)	-	(785)	
Passifs évalués au coût amorti : avances	(31)	-	(5)	

Note 6 : Capital

Le capital au 30 juin 2024 s'élève à 4 203 396 euros et est composé de 5 254 245 actions d'une valeur nominale de 0,8 euros, entièrement libérées.

En date du 3 mai 2024, la Société a opéré un regroupement de ses actions ordinaires à la suite de la décision du Directeur Général du 15 mars 2024, agissant sur délégation du Conseil d'Administration du 15 décembre 2023, lui-même agissant sur délégation de l'assemblée générale mixte du 17 avril 2023 (16^e résolution). Le Regroupement s'est traduit par l'attribution de 1 action nouvelle ordinaire d'une valeur nominale de 0,80 euro (les « Actions Nouvelles ») contre 400 actions anciennes ordinaires d'une valeur nominale de 0,002 euro chacune (les « Actions Anciennes ») et par la division par 400 du nombre d'actions composant le capital social de la Société.

Au cours du premier semestre 2024, le capital a évolué comme suit :

	Nombre d'actions	Montant nominal (en millier d'euros)
Capital au 31 décembre 2023	1 040 482 402	2 081
Conversion d'obligations convertibles avant regroupement (1)	518 178 044	1 036
Exercice de bons de souscription d'actions avant regroupement (2)	808 853	2
Acquisition définitive d'actions gratuites avant regroupement (3)	18 853 398	38
Capital avant le regroupement d'actions du 3 mai 2024	1 578 322 697	3 157
Impact du regroupement d'actions	-1 574 376 891	
Capital après le regroupement d'actions du 3 mai 2024	3 945 806	3 157
Conversion d'obligations convertibles post-regroupement (1)	1 308 439	1 047
Capital au 30 juin 2024	5 254 245	4 203

- (1) 96 obligations détenues par Atlas Capital ont été converties en actions, dont 66 obligations avant le regroupement du 3 mai 2024 générant l'émission de 518 178 044 actions (équivalent à 1 295 445 Actions Nouvelles) et 34 obligations après le regroupement du 3 mai 2024 générant l'émission de 1 308 439 actions, représentant une augmentation de capital totale de 2 083 milliers d'euros et une prime d'émission de 417 milliers d'euros (sur la base de la juste valeur des actions émises à la date de conversion).
- (2) À la suite de l'exercice des bons de souscription au cours de la période (avant le regroupement d'actions du 3 mai 2024), le capital social a été augmenté de 2 milliers euros par l'émission de 808 853 actions (équivalent à 2 022 Actions Nouvelles), avec une prime d'émission d'un montant total de 8 milliers d'euros.
- (3) 18 853 398 actions gratuites ont été définitivement acquises sur le semestre avant le regroupement d'actions du 3 mai 2024 (équivalent à 47 133 Actions Nouvelles), entraînant une augmentation du capital de 38 milliers d'euros.

Note 7 : Bons de souscriptions d'actions, bons de souscriptions d'actions de parts de créateurs d'entreprise et attribution d'actions gratuites

Les actions pouvant être créées en lien avec les bons de souscriptions d'actions, les bons de souscriptions d'actions de parts de créateurs d'entreprise et actions gratuites attribués par la Société indiquées dans cette note correspondent aux Actions Nouvelles issues du regroupement opéré le 3 mai 2024 (voir note 6).

Bons de souscription d'actions (« BSA »)

Aucun BSA n'a été attribué au cours du premier semestre 2024.

L'évolution du nombre de bons en circulation au 30 juin 2024 s'analyse comme suit :

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				30/06/2024	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2023	Attribués	Exercés	Caducs		
BSA ₂₀₁₈	10/09/2018	442 477	-	-	(442 477)	-	-
BSA ₂₀₂₀	07/04/2020	2 460 471	-	(3 841)	-	2 456 630	6 141
BSA ₂₀₂₁	17/06/2022	398 476	-	-	-	398 476	996
BSA ₂₀₂₂	14/04/2023	927 233	-	-	-	927 233	2318
BSA ₂₀₂₃₋₀₇	18/07/2023	1 333 334	-	-	-	1 333 333	333 334
BSAR ₂₀₂₃₋₁₁	17/11/2023	208 256 948	-	(3 285 554)	-	204 971 394	512 428
Total		213 818 929	-	(3 289 395)	-	210 087 057	855 217

Il est rappelé que les BSA₂₀₁₈, les BSA₂₀₂₀, les BSA₂₀₂₃₋₀₇ et les BSA₂₀₂₃₋₁₁ ont été émis dans le cadre d'opérations de financement et que les BSA₂₀₂₁ et les BSA₂₀₂₂ ont été attribués aux membres du conseil d'administration.

Bons de souscription d'actions rattachés au contrat Kreos

Voir Note 8.2.2 Emprunt obligataire convertible et non-convertible KREOS 2021

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »)

Aucun BSPCE n'a été attribué au cours du premier semestre 2024, la Société ne remplissant plus les critères d'éligibilité depuis 2022 (immatriculation depuis plus de 15 ans).

L'évolution du nombre de BSPCE en circulation au 30 juin 2024 s'analyse comme suit :

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation				30/06/2023	Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites
		31/12/2023	Attribués	Exercés	Ajustement		
BSPCE ₂₀₁₉	03/04/2020	1 307 135	-	-	(13 211)	1 293 924	3 234
BSPCE ₂₀₂₀	22/12/2020	760 731	-	-	86 073	846 804	2 117
BSPCE ₂₀₂₁	15/09/2021	2 985 011	-	-	(68 469)	2 916 542	7 291
Total		5,052,877	-	-	4 393	5 057 270	12 642

Attribution gratuite d'actions (« AGA »)

Le 14 avril 2023, la Société a attribué 18 904 158 AGA₂₀₂₂ permettant aux bénéficiaires de recevoir gratuitement une action ordinaire de la Société. Un total de 18 853 398 actions, correspondant à 47 133 Actions Nouvelles après le regroupement du 3 mai 2024, ont été définitivement acquises par leurs bénéficiaires le 14 avril 2024 et restent soumises à une période de conservation de 1 an. Par ailleurs, la Société a attribué 54 000 000 actions gratuites au Directeur Général le 23 janvier 2024 ainsi que 54 100 000 à l'ensemble des salariés le 5 février 2024, soit un total de 108 100 000 actions gratuites correspondant à 270 250 Actions Nouvelles après le regroupement du 3 mai 2024. Ces AGA₂₀₂₃ sont soumises à une condition de présence de 1 an à une période de conservation de 1 an.

L'évolution du nombre d'AGA en cours d'acquisition au 30 juin 2024 s'analyse comme suit :

Type	Date d'attribution	Nombre d'actions gratuites en cours d'acquisition				Nombre maximum d'actions pouvant être acquises
		31/12/2023	Attribués	Acquis	Caducs	
AGA ₂₀₂₂	14/04/2023	18 904 158		(18 853 398)	(50 747)	-
AGA ₂₀₂₃	23/01/2024		54 000 000			54 000 000
AGA ₂₀₂₃	05/02/2024		54 100 000			54 100 000
Total		18 904 158	108 100 000	(18 853 398)	(50 747)	108 100 000

Charges liées aux paiements fondés sur des actions comptabilisées aux 30 juin 2023 et 30 juin 2024

en milliers d'euros	30/06/2023				30/06/2024			
	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date	Coût probabilisé du plan à date	Charge cumulée à l'ouverture	Charge de la période	Charge cumulée à date
B _{SA} ₂₀₂₂	12	-	12	12	12	12		12
B _S _P _C _E ₂₀₁₉₋₂	293	209	28	237	281	272	30	302
B _S _P _C _E ₂₀₂₀₋₂	165	101	2	104	189	123	44	167
B _S _P _C _E ₂₀₂₁₋₂	401	328	31	359	405	405		405
A _G _A ₂₀₂₁₋₂	271	186	86	271	271	271		271
A _G _A ₂₀₂₂	775	-	163	163	774	552	222	774
A _G _A ₂₀₂₂					519	-	219	219
Total			322				515	

Note 8 : Emprunts et dettes financières

(montants en milliers d'euros)	31/12/2023	30/06/2024
Avances remboursables	686	708
Emprunts obligataires non convertibles	454	-
Emprunts obligataires convertibles	1 971	-
Dettes sur obligations locatives non courantes	139	109
Dettes financières non courantes	3 247	817
Dérivés passifs non courants	-	-
Avances remboursables	196	59
Emprunts obligataires non convertibles	1 259	1 112
Emprunts obligataires convertibles	2 207	5 865
Dette relative au préfinancement d'une partie des créances de CIR	1 213	1 439
Dettes sur obligations locatives courantes	54	54
Intérêts courus et commissions à payer	94	354
Dettes financières courantes	5 023	8 883
Dérivés passifs courants	1	9

Ventilation des dettes financières au 30 juin 2024 par échéances, en valeur de bilan

(montants en milliers d'euros)	30/06/2024	Courant		
		< 1 an	De 1 à 5 ans	> 5 ans
Avances remboursables	767	59	708	-
Emprunts obligataires non convertibles	1 112	1 112	-	-
Emprunts obligataires convertibles	5 865	6 365	-	-
Dettes sur obligations locatives	163	54	109	-
Dette relative au préfinancement d'une partie des créances de CIR	1 439	1 439	-	-
Intérêts courus à payer	354	354	-	-
Total dettes financières	9 700	8 883	817	-
Dérivés passifs	9	9	-	-

8.1 Avances remboursables

(montants en milliers d'euros)	Bpifrance BIO 101	AFM - Téléthon	Bpifrance BIO 201	Total
Au 31 décembre 2023	110	391	381	882
(+) Encaissement	-	-	-	-
(-) Remboursement	(110)	-	-	(110)
Charges financières	-	(6)	1	(5)
Au 30 juin 2024	0	385	382	767

Ventilation des avances remboursables par échéance en valeur de remboursement

(en milliers d'euros)	AFM - Téléthon	Bpifrance BIO 201	Total
Au 30 juin 2024	385	382	767
Part à moins d'un an		59	59
Part d'un an à 5 ans	385	323	708

8.2 Emprunts obligataires

8.2.1 Emprunt obligataire convertible ATLAS – Contrat Atlas 2021

(montants en milliers d'euros)	ATLAS ORNANE 2021
Au 31 décembre 2023	2 207
(+) Augmentation	4 280
(+) Variation de la juste valeur de la dette	(4)
(-) Conversion	(2 692)
Au 30 juin 2024	3 791

En juin 2021, la Société a mis en place un financement obligataire convertible d'un montant maximum de 32 millions d'euros avec Atlas Special Opportunities LLC (le « Contrat Atlas 2021 »). Ce contrat, d'une durée de trois ans, prévoyait l'émission d'un maximum de 1 280 obligations avec option d'échange en numéraire et/ou de conversion en actions nouvelles ou existantes (ORNANE) en huit tranches successives de 4 millions d'euros chacune. A l'échéance du contrat, le 13 juin 2024, seules 4 tranches avaient été émises, pour un montant total de 16 millions d'euros, et les parties ont décidé de proroger le contrat de deux années supplémentaires, jusqu'au 13 juin 2026. Cet avenant permettra à Biophytis d'émettre des obligations convertibles pour un montant maximum de 16 millions d'euros, sous la forme de tranches d'un montant maximum de 2 millions d'euros chacune. Afin de limiter l'impact potentiellement dilutif du financement, l'émission d'une nouvelle tranche ne sera possible que si l'encours de la dette obligataire détenue par Atlas au moment du tirage est au maximum de 2 millions d'euros.

Le contrat impose par ailleurs certaines restrictions opérationnelles et financières. Ces engagements peuvent limiter la capacité de la société mère ainsi que ses filiales, dans certaines circonstances, à, entre autres contracter un endettement supplémentaire, créer ou encourir des privilèges, vendre ou transférer des actifs et verser des dividendes. Au 30 juin 2024, ces covenants sont respectés. Le contrat contient également certaines clauses restrictives habituelles et des cas de défaut, y compris en cas de changement de contrôle.

Les ORNANE ont une valeur nominale 25 milliers d'euros et sont émises au prix de souscription égal à 96% de la valeur nominale. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 24 mois à compter de leur émission.

Le porteur a la possibilité de demander la conversion des ORNANE à tout moment pendant la période de maturité, et à cette occasion la Société a la possibilité de rembourser les ORNANE en numéraire. En cas de remboursement en numéraire, le montant remboursé sera limité à 110% du principal. A l'issue de la période de maturité, et dans le cas où les ORNANE n'auraient été ni converties ni remboursées, le porteur aura l'obligation de convertir les ORNANE.

Le porteur aura la possibilité de demander la conversion des ORNANE à tout moment selon la parité de conversion déterminée par la formule suivante : $N = CA / CP$, où

- « N » est le nombre d'actions résultant de la conversion,
- « CA » est la valeur nominale des ORNANE (soit 25 milliers d'euros),
- « CP » est le prix de conversion (soit 100% de la Période de Tarification VWAP pendant la Période de Tarification de 10 jours de bourse précédant la réception de l'Avis de Conversion).

Au jour de la demande de conversion, la Société aura la possibilité de rembourser les ORNANE en numéraire selon la formule suivante : $V = CA / CP \times CPr$, où

- « V » est le montant à rembourser au porteur.
- « CPr » est le prix révisé.

Le prix révisé est le prix le plus bas entre (i) le prix moyen pondéré par les volumes sur les 10 jours de bourse précédant la date à laquelle la conversion est demandée et (ii) $P^*1,10$.

Traitement Comptable

La Société a déterminé qu'elle ne pouvait pas estimer de manière fiable séparément la juste valeur de l'option de conversion intégrée dans les obligations convertibles et a donc conclu que l'ensemble du contrat hybride devait être évalué à la juste valeur par le biais du compte de résultat jusqu'au règlement. La juste valeur est évaluée à l'aide d'un modèle d'évaluation binomial. La maturité attendue des obligations étant courte, la perte à la date d'émission (« Day one loss ») (incluant la prime de remboursement et/ou la prime d'émission) est immédiatement comptabilisée en résultat.

Sur le premier semestre 2024, la Société a émis 160 ORNANE correspondant à la quatrième tranche du Contrat Atlas 2021 pour un montant total de 4 millions d'euros. Des primes d'émission ont été payées pour 160 milliers d'euros et des frais de transaction pour 60 milliers d'euros. Par ailleurs, le solde de la tranche 3 soit 58 ORNANE

ainsi que 42 ORNANE de la Tranche 4 ont été converties. Conformément au Contrat Atlas 2021, les frais de transaction correspondant aux tranches non émises sont dus à Atlas et ont été comptabilisés en charge pour un montant de 260 milliers d'euros. De plus, une commission de prolongation de 500 milliers d'euros, payable par émission d'une tranche spécifique d'obligations convertibles, a été comptabilisée en charge lors du renouvellement pour deux ans du Contrat Atlas 2021.

Le tableau ci-dessous résume les principales données pour évaluer la juste valeur des obligations convertibles :

Option de conversion	Tranche 3		Tranche 4		Tranche 0	
	A l'émission (28/10/2022)	30/06/2024	A l'émission (13/12/2023)	30/06/2024	A l'émission (14/06/2024)	30/06/2024
ATLAS 2021						
Nombre d'obligations en circulation	160	0	80	118	20	20
Cours action	0,04 €	0,590 €	0,01 €	0,590 €	0.60€	0.590€
Volatilité	70,00%	90,00%	95,00%	90,00%	90.00%	90,00%
Taux sans risque	2,81%	N/A	2,80%	2,99%	3.212%	3.212%
Valeur de l'emprunt obligataire (en milliers d'euros)	3 840	0	614	3 241	549	549

8.2.2 Emprunt obligataire convertible et non-convertible KREOS 2021

(montants en milliers d'euros)	KREOS contrat 2021 Obligations non convertibles	KREOS contrat 2021 Obligations convertibles	Emprunt KREOS Contrat dérivé	KREOS 2021 day one gain	Total
Au 31 décembre 2023	1 695	1 971	1	19	3 685
(+) Variation de juste valeur de la dette	-	-	8	-	8
(+/-) Impact du coût amorti	90	103	-	(12)	181
(-) Remboursement	(680)	-	-	-	(680)
Au 30 juin 2024	1 105	2 074	9	7	3 195

Le 19 novembre 2021, la Société a signé un contrat de prêt à risque (« venture loan agreement ») et un contrat d'émission d'obligations qui pourraient fournir jusqu'à 10 millions d'euros de financement à la Société par l'émission par la Société à Kreos d'obligations non convertibles pour 7,75 millions d'euros (obligations ordinaires) et des obligations convertibles de 2,25 millions d'euros, plus l'émission de bons attachés à la première tranche.

Le contrat de prêt comprenant quatre tranches a été tiré partiellement par la Société au cours de l'exercice 2021 pour un montant total de 6,2 millions d'euros.

Les obligations non convertibles portent intérêt au taux annuel de 10% et sont remboursées en espèces en 36 versements mensuels depuis le 1er avril 2022.

Les obligations convertibles portent intérêt au taux annuel de 9,5%. La Société les remboursera pour leur montant en principal au plus tard le 31 mars 2025, sauf si elles sont converties auparavant en actions, au gré de Kreos Capital, à un prix de conversion fixe de 0,648 €. En raison du regroupement des actions de la Société intervenu le 3 mai 2024, 400 obligations sont nécessaires pour obtenir une action, soit un prix global de conversion par action de 259,20 €.

La Société a par ailleurs émis au profit de Kreos Capital 2 218 293 BSA donnant le droit de souscrire à des actions ordinaires nouvelles de la Société, à raison d'une action pour 400 BSA (compte tenu du regroupement des actions de la Société intervenu le 3 mai 2024). Les BSA peuvent être exercés sur une période de 7 ans après leur émission. Le prix d'exercice des BSA a été fixé à 0,56 €. Si en cas d'exercice des BSA le cours de

bourse (VWAP) de l'action Biophytis à la date d'exercice est inférieur au prix d'exercice, Kreos recevra de la Société un paiement en numéraire tenant compte de la différence entre ces deux prix.

Le contrat de prêt prévoit le nantissement au bénéfice de Kreos du fonds de commerce de la Société, des soldes des comptes bancaires ainsi que des droits de propriété intellectuelle. Il impose également certaines restrictions opérationnelles et financières. Ces engagements peuvent limiter la capacité de la société et de ses filiales, dans certaines circonstances, à, entre autres contracter un endettement supplémentaire, vendre ou transférer des actifs et verser des dividendes. Ce contrat contient également certaines clauses restrictives habituelles et des cas de défaut, y compris en cas de changement de contrôle.

Traitement comptable du financement hybride

L'analyse des caractéristiques du contrat hybride selon les critères IFRS9 et IAS32 a conduit à la nécessité de comptabiliser les options de conversion, ainsi que les BSA, comme des instruments dérivés séparés du contrat hôte (pas de composante capitaux propres dans la mesure où ces options ne conduisent pas en toute circonstance à livrer un nombre d'actions fixes, pour un prix fixe).

Le montant de trésorerie de 5,5 millions d'euros, reçu le 19 novembre 2021 (hors frais de transaction) correspondant à l'estimation de la juste valeur des instruments mis en place en date de tirage des fonds : des composantes dettes financières au titre des tranches A et B pour 4,3 millions d'euros (convertibles et non convertibles), des instruments dérivés passifs au titre des primes reçues sur les options vendues pour 1,2 millions d'euros (464 milliers d'euros au titre des options de conversion et 710 milliers d'euros au titre des BSA émis), et une compensation financière de 48 milliers d'euros au titre des BSA 2018 rachetés par la Société à KREOS. Concernant la tranche (C) de l'emprunt obligataire ordinaire émis en décembre 2021 pour 677 milliers d'euros (hors frais de transaction), les conditions de tirage ayant été remplies hors du cadre du contrat, la société a analysé le tirage de la tranche (C) dans le cadre d'un nouveau contrat de prêt, avec Kreos Capital VI UK. A ce titre, la tranche (C) est comptabilisée pour sa juste valeur au bilan, estimée sur la base du taux de financement déduit du financement Kreos VI. La valeur d'entrée du passif de la Tranche C conduit à comptabiliser un « day one gain » de 98 milliers d'euros. Compte tenu de la nature non observable du taux du marché, le « day one gain » est reporté au bilan de la Société et comptabilisé en passifs financiers.

Conformément à IAS 32, la valeur de rachat des BSA 2018 a été comptabilisée pour 48 milliers d'euros en réduction des capitaux propres, en cohérence avec le traitement appliqué aux BSA émis en 2018. Les composantes dettes financières sont comptabilisées selon les principes du coût amorti, sur la base d'un taux d'intérêt effectif moyen de 26,37% pour les tranches non convertibles, et de 22,85% pour les tranches convertibles. Les instruments dérivés sont valorisés à leur Juste Valeur au bilan, en contrepartie du compte de résultat : modèle de valorisation par implémentation binomial ou EDP pour les obligations convertibles, et modèle de valorisation Black & Scholes pour les BSA.

Le tableau ci-dessous résume la valorisation du dérivé au 30 juin 2023 :

Juste valeur du dérivé passif KREOS 2021	A l'émission (19/11/2021)	31/12/2023	30/06/2024
Nombre d'obligations en circulation	2 250 000	2 250 000	2 250 000
Nombre d'actions pouvant être souscrites	2 250 000	2 250 000	2 250 000
Prix de l'action	0,451 €	0,005 €	0,590 €
Prix d'exercice (*)	0,648 €	0,648 €	259,20 €
Volatilité sur 12 mois	85%	95%	90%
Taux sans risque	-%	2,51%	3,05%
Différentiel de crédit (« credit spread »)	-23,14%	-23,14%	-23,14%
Juste valeur de l'instrument dérivé (en milliers d'euros)	(464)	-	-

(*) Le prix de conversion est de 0,648 € par bon. En raison du regroupement d'actions du 3 mai 2024, il faut 400 bons pour souscrire une action nouvelle ce qui correspond à un prix de conversion total de 259,20 € par action.

Le tableau ci-dessous résume le traitement comptable des dérivés :

BSA – KREOS 2021 Instruments dérivés	A l'émission (19/11/2021)	31/12/2023	30/06/2024
Nombre de BSA en circulation	2 218 293	2 218 293	2 218 293
Prix d'exercice par action (*)	0,56 €	0,56 €	224,00 €
Maturité	7 ans	4,88 ans	4,39 ans
Volatilité	85%	95%	90%
Taux sans risque	-%	2,43%	2,94%
Juste Valeur des BSA 2021 émis au profit de KREOS (en milliers d'euros)	(710)	(1)	(9)
Variation de la juste Valeur de l'instrument dérivé (en milliers d'euros)		12	(8)

(*) Le prix d'exercice est de 0,56 € par bon. En raison du regroupement d'actions du 3 mai 2024, il faut 400 bons pour souscrire une action nouvelle ce qui correspond à un prix d'exercice total de 224,00 € par action.

8.3 Dette de préfinancement du CIR

Une partie des créances de CIR 2023 a été préfinancée par le fonds commun de titrisation Predirec Innovation 3 avec Neftys Conseil en tant qu'arrangeur. En conséquence, la Société a enregistré :

- un passif d'un montant de 1 439 milliers d'euros payable à NEFTYS lors de l'encaissement du CIR ;
- un actif financier de 113 milliers d'euros correspondant aux montants prélevés par NEFTYS sur les créances cédées (considérées comme un dépôt de garantie), et
- un actif circulant au titre du crédit d'impôt recherche du CIR à charge de l'État français (voir note 3).

Conformément à la norme IFRS 9, la dette financière due à NEFTYS a été déterminée selon la méthode du coût amorti.

Note 9 : Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière d'un montant de 224 milliers d'euros au 30 juin 2024. Dans le cadre de l'estimation de cette provision, il n'y a pas eu de changements significatifs dans les hypothèses utilisées par rapport à celles présentées dans la note 14 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Note 10 : Autres passifs courants

10.1 Dettes fournisseurs

(montants en milliers d'euros)	31/12/2023	30/06/2024
Fournisseurs recherche et développement	4 050	2 420
Fournisseurs frais généraux	1 342	1 338
Total dettes fournisseurs	5 392	3 758

La variation du poste fournisseur est cohérente avec la diminution des dépenses de R&D, en lien notamment avec la finalisation des études cliniques dans le cadre des programmes COVA et SARA sur le premier semestre 2023 et le démarrage du programme OBA dans l'obésité décidé au mois d'avril 2024.

10.2 Dettes fiscales et sociales

(montants en milliers d'euros)	31/12/2023	30/06/2024
Personnel et comptes rattachés	671	483
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	720	355
Autres impôts, taxes et versements assimilés	(44)	102
Total dettes fiscales et sociales	1 348	940

La diminution des dettes sociales est liée à la baisse de la provision pour primes sur objectifs eu égard à la période considérée ainsi qu'à la diminution de la contribution patronale relative aux actions gratuites attribuées par la Société et acquises par les bénéficiaires.

Note 11 : Charges opérationnelles par fonction

11.1 Frais de recherche et développement

(montants en milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2024
Charges de personnel	(1 443)	(1 804)
Autres achats et charges externes	(3 099)	(1 076)
Divers	(143)	(0)
Frais de recherche et développement	(4 685)	(2 880)
Crédit d'impôt recherche	922	775
Subventions	-	-
Subventions	-	-
Frais de recherche et développement, nets	(3 763)	(2 105)

11.2 Frais généraux et administratifs

(montants en milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2024
Charges de personnel	(962)	(867)
Autres achats et charges externes	(1 685)	(1 337)
Divers	(114)	(81)
Frais généraux et administratifs, nets	(2 761)	(2 285)

Les charges externes diminuent fortement, notamment au niveau des activités de R&D. Cette variation s'explique par la finalisation des essais cliniques des programmes COVA et SARA sur le premier semestre 2023 et par une forte internalisation des travaux règlementaires et cliniques liés au démarrage du programme OBA dans l'obésité décidé au mois d'avril 2024.

Note 12 : Produits et charges financiers nets

(montants en milliers d'euros)	30/06/2023	30/06/2024
Intérêts financiers et coût amorti des emprunts	(724)	(785)
Variation de la juste valeur des emprunts obligataires	(589)	(3)
Autres charges financières	(36)	-
Commissions relatives aux emprunts obligataires	-	(760)

Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		8
Autres produits financiers	143	87
(Pertes) et gains de change	(34)	26
Total produits et charges financiers	(1 241)	(1 427)

Note 13 : Résultat par action

	30/06/2023	30/06/2023 retraité (*)	30/06/2024
Résultat net attribuable aux porteurs de capitaux ordinaire	(7 764)	(7 764)	(5 817)
Nombre de titres émis	426 770 699	1 066 927	5 254 245
Nombre de titres d'autocontrôle	19 129	48	12 599
Nombre de titres en circulation (hors autocontrôle)	426 751 570	1 066 879	5 241 646
Bons de souscription d'action	3 789 647	9 474	855 217
Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise	5 052 576	12 631	12 642
Actions issues de la conversion des obligations convertibles	198 214 189	495 535	5 333 333
Actions gratuites	18 904 159	47260	270 250
Nombre de titres émis et potentiels (hors autocontrôle)	653 397 309	1 631 780	11 713 088
Nombre moyen pondéré de titres en circulation (hors autocontrôle)	327 549 006	818 873	3 499 971
Résultat net par action en euros	(0,02)	(9,48)	(1,66)
Titres potentiels dilutifs résultant de l'exercice de bons de souscription de la conversion d'obligations ou de l'acquisition d'actions gratuites	214 421 435	536 054	5 603 583
Nombre moyen pondéré de titres en circulation et potentiels (hors autocontrôle)	541 970 441	1 354 926	9 103 554
Résultat net dilué par action en euros (**)	(0,02)	(9,48)	(1,66)

(*) A des fins de comparaison, le nombre d'action utilisé pour calculer le résultat par action au 30/06/2023 prend en compte rétrospectivement le regroupement d'actions intervenu le 3 mai 2024 à raison d'une action nouvelle pour 400 actions anciennes.

(**) L'impact de la dilution n'est pas présenté au titre de 2023 et 2024 car relatif en raison d'un résultat négatif.

Note 14 : Parties liées

Aucune nouvelle transaction significative n'a été conclue avec les parties liées de la Société au cours des six premiers mois de l'exercice 2024.

Note 15 : Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan n'ont pas évolué de façon significative depuis le 31 décembre 2023.

Note 16 : Evènements post clôture

Il n'y a pas eu d'événement postérieur au 30 juin 2024 susceptible d'avoir un impact sur les états financiers.